



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 30 juin 2016  
Convocation des conseillers :  
le 30 juin 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 8 juillet 2016

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Jean Tonnar, Echevin, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 8.9. Intégration de deux parcelles au lieu-dit  
"Kleesgrändchen" dans le domaine public communal;  
décision

Considérant que la Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch / Sud, au lieu-dit «Kleesgrändchen», sous les n° 1733 / 4941, rue, d'une contenance de 9 a 71 ca et 1737 / 4898, place, voirie, d'une contenance de 1 a 33 ca Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal;

Considérant que ces intégrations se font selon les conditions fixées suivant la convention de viabilisation du 4 janvier 2007 dans le cadre du projet d'aménagement particulier «Im Kleesgruendchen»;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide à l'unanimité**

l'intégration dans le Domaine Public Communal des parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch / Sud, au lieu-dit «Kleesgrändchen», sous les n° 1733 / 4941, rue, d'une contenance de 9 a 71 ca et 1737 / 4898, place, voirie, d'une contenance de 1 a 33 ca.

en séance

date qu'en tête